

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2012 - (N° 1083)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Eckert, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 8

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« qui sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.